



PROCES-VERBAL

Numéro : **02/2023**

ÉMANANT DE :	Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI
OBJET :	Séance ordinaire du Conseil intercommunal
DATE :	Jeudi 21 septembre 2023 (Ouverture à 20H00 – Clôture à 21H20)
LIEU :	Salle Davel – Cully
DESTINATAIRE(S) :	Membres du Conseil intercommunal
POUR INFO :	Comité de direction Police Lavaux

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

Il remercie M. Demierre et la commune de Bourg-en-Lavaux pour leur accueil.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe CHAPPUIS, Jean-François CHEVALLEY, Mauro CONTARDO, Jean-Paul DEMIERRE Patrick SUTTER	5
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	24
ABSENTS EXCUSES	Comité de direction : M. Serge TETTONI	1
	Conseil intercommunal : Mme Rose-Marie NOTZ	1
TOTAL DES PRESENCES		<hr/> 6 25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 13.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2023
- 3) Communications du Bureau
- 4) Dépôt de motions et de postulats
- 5) Préavis N° 03/2023 – Budget 2024 - Rapporteur M. Yves Kazemi
- 6) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 4) de l'ordre du jour
- 7) Communications du Comité de direction
- 8) Propositions individuelles et divers.

Aucune modification n'est demandée par l'Assemblée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 25 mai 2023.

La relecture n'est pas demandée.

M. Curty signale une faute de frappe dans le rapport COGES. La secrétaire corrigera.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le procès-verbal, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 est accepté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Marc-André Cossy nomme 2 scrutateurs : MM. Axel Kuonen et Martial Vurlod.

Le Président donne la parole à M. Kazemi pour la lecture de sa proposition de décision visant la suppression du contre-appel. Cette proposition a été envoyée par courrier à chaque délégué.

M. Barbey est d'accord avec cette initiative et propose au Conseil de voter favorablement.

Le Président relit les conclusions de M. Kazemi.

Il apparaît que le maintien du contre-appel à la fin de nos séances n'ait plus vraiment de raison d'être. Cette pratique n'est d'ailleurs plus utilisée par la majorité des communes de l'association.

Considérant que les décisions d'organisation interne sont de compétence du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux, et compte tenu des dispositions de l'art. 55, lettre c. du Règlement dudit conseil, je soumetts à votre attention la proposition de décision suivante :

« Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux décide de supprimer avec effet immédiat le contre-appel réalisé à la fin des séances dudit Conseil ».

Au sens des articles 56 et 57 du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux, M. Kazemi demande que la proposition puisse être développée et votée séance tenante.

Le Président Marc-André Cossy remercie M. Kazemi et passe au vote.

A l'unanimité, sans avis contraire, ni d'abstention, la proposition est acceptée.

Le Président n'a pas d'autre communication et clôt le point 3) de l'ordre du jour.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

M. Guy Minder souhaite déposer un postulat : « Contrôles de vitesse au service des habitants ». Lecture du postulat :

Au chapitre « contrôles du respect des limitations de vitesse » du rapport de gestion 2022, il est mentionné que tant la population que les communes partenaires ressentent un besoin accru en matière de contrôles de vitesse.

En effet, le bien-être des riverains est mis à mal par l'utilisation toujours croissante des infrastructures routières qui découle de la densification des zones habitables.

Dans ce contexte, la qualité de vie de celles et ceux qui font vivre nos communes se retrouve inexorablement péjorée : nuisances sonores, qualité de l'air vicié et insécurité des piétons sont les maux dont les plaignent les habitants.

Ces dernières années ont vu fleurir les radars pédagogiques sur notre territoire, sensibilisant ainsi les conducteurs aux excès sans pour autant sanctionner immédiatement. Seulement voilà, la sensibilisation a ses limites : suivant les emplacements, il suffit d'observer l'une de ces installations pendant un certain temps pour se rendre compte que bien des transitaires habitués s'en moquent ou ne freinent que quelques mètres avant l'afficheur... après en avoir parcouru plusieurs dizaines en état d'infraction.

Par voie de postulat et poursuivant simultanément les objectifs suivants :

- *d'accroître la qualité de vie des habitants ;*
- *de renforcer la crédibilité des actions de sensibilisation ;*
- *d'obtenir un retour par rapport aux investissements consentis ;*

je demande au CODIR d'évaluer l'opportunité d'augmenter la proportion des contrôles et de systématiser ces derniers aux abords des radars pédagogiques.

5. PREAVIS No 03/2023 – BUDGET 2024 **Rapporteur Yves Kazemi**

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Yves Kazemi, rapporteur de la Commission de gestion.

M. Kazemi, Président de la Commission de gestion, remercie le Président et lit le rapport et les conclusions de la COGES chargée de l'étude du budget 2024.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-François Chapuisat

Pourquoi attendre 2026 pour une voiture électrique ?

M. Sutter explique que le territoire est vaste et qu'il n'y a pas encore assez d'infrastructures pour le chargement des véhicules. D'autres questions techniques posent encore problème à ce jour (équipement des véhicules, etc.).

Le Commandant ajoute que les véhicules d'interventions nécessiteraient plusieurs types de bornes, notamment celles à chargement rapide. Selon l'expérience faite par d'autres services de police, il s'agirait d'avoir un véhicule en plus afin de pouvoir alterner les véhicules opérationnels et ceux en charge. Cela peut représenter une barrière financière, sans parler des risques annuels de pénurie de courant. Il mentionne également que les services sécuritaires doivent être opérationnels en permanence et que nous ne pouvons pas nous permettre de phase test. Il souligne également que notre secteur est à très forte déclivité et peu adapté aux véhicules d'intervention électriques.

M. Jean-François Chapuisat

Pourquoi passer de 4 à 6 unités ?

M. Sutter énumère quelques inconvénients pour un service de 4 unités et avantages pour un service de 6 unités.

Service de 4 unités :

- longs services / temps de repos plus courts ;
- moins attractif, raison probable de l'absentéisme élevé ;

Service de 6 unités :

- meilleure coordination avec les autres corps de police (PEL – Gendarmerie) ;
- diminution des heures supplémentaires.

M. Jean-François Chapuisat.

Pourquoi autant d'absentéisme ?

M. Sutter souligne que la plupart des corps de police travaillent avec un service de 6 unités. Les tournus tels qu'ils sont organisés aujourd'hui sont une surcharge pour le personnel. Notre système est moins attractif, d'où la difficulté à recruter.

Le Commandant pense également que le rythme actuel est trop soutenu. Avec l'âge, les policiers peinent à tenir la cadence. Les nombreuses contraintes découragent certains au fil de temps. Le personnel privilégie la qualité de vie et aspire à une vie de famille plus harmonieuse. Le manque de personnel est récurrent et pèse sur tous les collaborateurs. Le nombre d'heures supplémentaires est important, d'où fatigue, maladies, accidents et autres. Le phénomène n'est pas propre à Police Lavaux, c'est un constat fait par l'ensemble des corps de police mais également pour la société en général.

M. Alain Curty.

Augmentation de 1,9 ETP

M. Sutter donne quelques éclaircissements. Sur la demande des communes, il y aura 1 ASP supplémentaire, ce qui permettra de dégager du temps pour les policiers qui sont sur le terrain (par ex. pour une augmentation des contrôles préventifs et répressifs). 0,1 ETP est destiné à l'administratif et 0,8 ETP à la prévention et la proximité pour les citoyens, notamment par l'augmentation du pourcentage d'activité dédié aux activités de Délégué aux Affaires Viticoles et au Tourisme (DAVT). Nous avons également pour ambition de développer une prestation dédiée aux agriculteurs.

M. Guy Minder

M. Minder soutient l'engagement d'un ASP supplémentaire. Il demande si une différence est faite entre une absence de 1-2 jours et une absence de plus de 3 jours avec certificat.

Le Commandant informe que toute personne absente de manière récurrente fait l'objet d'un entretien au retour avec son officier responsable et la responsable RH. En cas de diminution des capacités d'un policier, pour raison de santé, nous cherchons d'éventuelles solutions pour trouver un poste adapté (intendance ou chancellerie). Malheureusement, au vu de la dimension de notre corps de police, il est difficile de trouver une solution pour chaque cas.

M. Laurent Béguelin

Est-ce qu'il y a une balance entre le répressif et le préventif ?

M. Sutter le prie de se référer au rapport, où tout est détaillé.

M. Esteban Jayet

Utilisation de Bodycam et Taser. Quel est le protocole d'utilisation et sur quoi sera-t-il basé ?

M. Sutter précise qu'il s'agit d'un programme cantonal que nous devons en principe suivre. La parole est donnée au Commandant pour plus d'informations.

M. Cavin informe qu'il s'agit d'un projet cantonal, en phase de test, sous la conduite du Procureur général du canton, de la Police cantonale et d'un groupe d'experts, non encore autorisé. Un cadre légal est en cours d'élaboration et sera validé au niveau cantonal puis déployé au sein de l'organisation policière vaudoise sur ordre de la Cheffe de la Direction opérationnelle. Lorsque cela sera autorisé, le personnel suivra une formation et travaillera selon les mêmes techniques, lesquelles ne sont pas encore élaborées aujourd'hui. Chaque utilisation de Taser devra être documentée. En effet, Taser et Bodycam seront indissociables. Toutefois, la Bodycam ne sera pas destinée à la seule utilisation du Taser mais également pour documenter des situations périlleuses. Les images ne devraient être visibles que sur ordre du procureur et seront vraisemblablement stockées sur un serveur centralisé à un niveau cantonal. Ce programme est prévu pour 2024, voire plus tard.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

vu le projet de budget présenté par le Comité de Direction,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

d'approuver tel que présenté le budget de fonctionnement 2024 de l'Association Police Lavaux

et prend acte

du plan des investissements de l'Association Police Lavaux pour l'année 2024

à l'unanimité, pas d'avis contraire ni d'abstention.

M. Buche demande si le Conseil a accepté le budget ou le préavis. Le Président Marc-André Cossy confirme qu'il s'agit du budget. Mme Gross affirme que la manière dont la votation du budget a été libellée et présentée est tout à fait correcte.

6. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 6) DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président Marc-André Cossy demande à M. Minder de relire son postulat « Des contrôles de police au service des habitants ».

La parole est ensuite donnée à M. Sutter. Il doute qu'il soit possible de poser un radar répressif au même endroit qu'un radar préventif. L'installation d'un radar est demandée par les municipalités. Il conseille à M. Minder de déposer son postulat à sa municipalité. M. Demierre confirme que chaque commune est confrontée à cette problématique. Les demandes sont déposées par des habitants ou des associations de riverains à leur municipalité respective. Une étude sera ensuite menée si c'est opportun.

Mme Gross demande au Conseil de ne pas accepter ce postulat. Elle pense qu'une telle demande doit être adressée à la municipalité, l'Association Police Lavaux étant mandatée par les communes. Ce n'est pas du ressort du Conseil intercommunal. M. Curty partage cet avis.

M. Kazemi encourage M. Minder à présenter son postulat à sa propre commune, le Conseil intercommunal de Police Lavaux n'étant pas le bon destinataire.

M. Patrick Sutter salue cette intervention et affirme que tous les membres du CODIR ont pris acte du message. Le ras-le-bol de certains citoyens a été entendu.

Le Commandant précise qu'un radar laser est plus efficace, au vu de la configuration du territoire de Police Lavaux. Les radars installés dans des boîtes fixes sont chers et plus difficilement compatibles avec la géographie du territoire.

Sans autre intervention, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion et donne la parole à M. Minder.

M. Guy Minder remercie le CODIR pour son écoute et tous les délégués pour leurs conseils bienveillants et constructifs (conseils qu'il s'empressera de suivre). Il retire son postulat. Le Président Marc-André Cossy prend note.

7. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du CODIR, Patrick Sutter, remercie le Conseil intercommunal pour sa confiance et pour l'approbation du budget 2024 à l'unanimité. Il remercie également la COGES pour sa collaboration et son travail minutieux, pour ses questions intéressantes et justifiées.

La séance CI agendée au 16.11.2023 est confirmée. Un préavis concernant les infrastructures informatiques sera mis en discussion. Merci à M. Cossy de nommer une commission ad hoc pour l'étude de ce préavis.

Le Président Marc-André Cossy demande aux volontaires pour la commission ad hoc de s'annoncer. La date de travail pour la Commission ad hoc est fixée au 9.10.2023.

Cinq personnes sont nommées :

- MM. Axel Kuonen et Guy Minder de Lutry ;
- M. Alain Curty de Chexbres ;
- M. Thomas Ellis de Bourg-en-Lavaux ;
- M. Bernard Chevalley de St-Saphorin.

Sans autre remarque, le Président remercie le Conseil et clôt la discussion.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Guy Minder

Il salue le travail de la COGES. Pour sa part, il serait intéressé à passer ½ journée sur le terrain, en tant qu'observateur. Cela lui permettrait de mieux comprendre la vie d'un policier au quotidien.

* * * * *

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

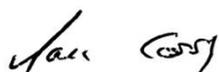
La séance est levée à 21H10.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal de Bourg-en-Lavaux, remercie le Conseil intercommunal et l'invite, ainsi que les membres du CODIR, à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil intercommunal

M.-André Cossy

Le Président



J. Mathis

La secrétaire

